

## DE MONNOIR

malgré les incessantes poursuites auxquelles il a été en butte.

Il donne ensuite la règle de conduite que doit tenir tout catholique, — règle qu'il appuie des puissantes preuves de la religion.

### FRANCE.

Le 10, le télégraphe nous transmettait la nouvelle de la condamnation du Maréchal de Bazaine; le tribunal le trouvait "coupable de la capitulation de Metz et de son armée en campagne, sans avoir fait ce qui était prescrit par l'honneur et le devoir pour éviter de se rendre."

Depuis l'établissement de ce grade, sous François I, six Maréchaux ont subi des enquêtes, trouvés coupables, et condamnés à mort: les Maréchaux du Retz, de Biron, de Mercillac, de Montmorency, Ney, de Bazaine. Bazaine est le premier maréchal français accusé de ne pas avoir fait son devoir en face de l'ennemi.

Avant que les juges ne se fussent retirés, Bazaine dit: "J'ai deux mots dans mon cœur: Honneur et Patrie. Durant 42 ans je n'ai jamais menti à cette devise. Je jure devant le Christ que je n'ai jamais trahi la France."

La peine de mort a été commuée en 20 ans de prison.

### ETATS-UNIS

L'affaire du *Virginius* est réglée. Les conditions acceptées de part et d'autre sont les suivantes: 1o Remise immédiate du vapeur et des passagers encore vivants aux Etats-Unis; 2o Salut au pavillon américain le 25 décembre, à moins que l'Espagne ne prouve que le *Virginius* portait illégalement ce pavillon; 3o Le gouvernement américain instituera des procès légaux contre les propriétaires et les hommes encore vivants de l'équipage du *Virginius*, s'il est établi qu'il portait illégalement le pavillon et les papiers américains; 4o Les réclamations pour dommages sont réservées pour être réglées plus tard.

Les annales de la marine ont eu à enregistrer encore un terrible naufrage.

Après la catastrophe du *Northfleet* avec 284 personnes, et celle de l'*Atlantis* avec 360 personnes, est arrivée la collision de la *Ville du Havre* avec le *Lock Earn* où 227 personnes ont perdu la vie.

### CANADA.

Le 10, le Parlement local de Québec a été prorogé jusqu'au 8 Janvier.

Une première Proclamation annonçait que le Parlement fédéral était aussi prorogé jusqu'au 26 Janvier; mais, ces jours derniers, une autre nous apprenait qu'il devait y avoir élection générale le 22 Janvier. Les élections se feront toutes le même jour, à quelques exceptions près.

### NECROLOGIE.

Jeudi après-midi, le 8 courant, une étrange rumeur parcourait nos rangs: Mr. Joseph Gattien est mort; Mr. J. Gattien s'est noyé! Dire la consternation qui régna dans la communauté en apprenant cette affligeante nouvelle, c'est impossible.

Quelle épreuve! Quelle douleur pour un père, une mère, une épouse, disions-nous.

En effet, la mort est toujours triste, mais mourir subitement, mourir sans recevoir les derniers embrassements de parents chéris, quel terrible coup pour une famille! Il n'y a que le chrétien qui sache se soumettre volontiers à cet arrêt de Dieu.

O mort que tu es terrible dans ton œuvre! Mais cette fois encore, tu as frappé une vicime prête à te rencontrer, Dieu en descendant sur la terre avait voulu s'unir à elle.

Mr. J. Gattien, Ec. N. P., laisse en mourant une épouse inconsolable et un enfant qui ne sait encore que bégayer son nom.

Nous offrons nos plus sincères condoléances à sa famille soudainement plongée dans la plus profonde affliction.

R. I. P.

## HISTOIRE PARLEMENTAIRE.

### DEUXIEME PARLEMENT

#### 21ème Session.

Elle commença le 20 fév. 1798, et non le 28 ainsi que l'enseigne erronément Mr. Christie. p. 187 II vol.

Mr. Pascal Sirois membre pour Cornwallis et Mr. J. Vigé, membre pour Kent, tous deux décédés pendant la vacance furent remplacés par M. M. Pascal Taché et Bertelot d'Artigny.

Mr. Plauté, à la demande des contribuables, proposa quelques amendements à la loi des chemins qui après avoir été renvoyés de l'Assemblée à l'Assemblée en conseil, finirent par être abandonnés.

Cinq bills sans importance furent passés à cette session close le 11 Mal.

Cap. I Acte pour continuer encore un acte passé dans la 36ème du règne de S. M., intitulé: "Acte qui fait une provision temporaire